

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 24-255-1918 nommant M. Frangeul, président ad hoc du Conseil d'appel

n° 24-255-1918

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
15 janvier 1918

Numéro JO
n° 255 du 31/01/1918

Date du numéro
31 janvier 1918

VISAS

Le Gouverneur p.11 de la Côte Française des Somalis et dépendances : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret du 25 juillet 1914. portant réorganisation du service de la justice à la Côte Française des Somalis : Vu l'empêchement de M. de Rouvray, Président d'appel p. 1., actuellement malade et alité, de siéger dans les affaires inscrites au rôle : Vu Ministère public ec Venidas Nomchand et Mohamed Habib, 26 G. Manoussakis ec Vosikis et cie

Vules nécessités du service : Sur la proposition du Chef du service judiciaire,

TEXTE INTÉGRAL

Article premier, — M. FraxGeuz, Chef du service des douanes et contributions, est nommé Président ad hoc du Conseil d'appel pour siéger dans les affaires ci-dessus énoncées, Art. 2

- Avant d'entrer en fonctions, M. Frangeul prêtera le serment prescrit par la loi.

Art. 3

Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la Colome.

GEFFRIAUD,